

27 mai 2015

L'emploi dans la transition écologique

27 mai 2015

Monsieur le Président,

Madame, Monsieur les Rapporteurs, Chers Marie-Béatrice et Bruno

Chers Collègues,

(Pour nos entreprises coopératives, la démarche de développement durable doit permettre de concilier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux. La question de l'acceptabilité sociale et de la soutenabilité économique d'une transition vers un mode de croissance plus durable est étroitement liée la question de l'emploi.)

Le projet d'avis montre combien l'évaluation quantitative de l'impact de la transition écologique sur l'emploi reste délicate. En effet, le périmètre des emplois concernés est difficile à délimiter : d'une part les métiers dit « vert » à finalité environnementale, d'autre part des métiers « verdissant », dont les compétences sont amenées à évoluer. Dans la plupart des cas, et nous le constatons dans les coopératives, ce sont essentiellement des métiers déjà existants qui évoluent. Le cabinet Syndex, auditionné par la section, a souligné qu'il fallait rester prudent quant aux estimations globales, comme celle d'un gain de 600 000 à 1 million d'emplois attendus suite au Grenelle, et privilégier des approches régionales et sectorielles.

L'emploi ne se décrète pas, il est avant tout le fruit d'une dynamique économique portée par les entreprises et d'un environnement qui peut la favoriser. Tout l'intérêt dès lors est de travailler sur différents scénarii et de

soutenir ceux qui contribuent à une balance création/destruction d'emplois positive.

Le projet d'avis identifie plusieurs leviers à activer. Il souligne tout d'abord l'impact du cadre réglementaire et fiscal, et les effets pervers de l'instabilité des politiques publiques : par exemple, dans le photovoltaïque, les emplois ont été divisés par deux entre 2010 et 2012, faute d'avoir construit une stratégie industrielle européenne.

Nos travaux ont ainsi souligné l'importance de la structuration des filières industrielles et nous partageons pleinement cette ambition. Le projet d'avis pointe également avec pertinence la question des distorsions de concurrence dans un cadre mondialisé.

N'oublions pas qu'une course internationale est engagée pour le leadership dans les technologies vertes et l'investissement dans l'innovation. Les coopératives agricoles et forestières sont ainsi pleinement impliquées dans le développement de la chimie verte, de la biomasse et de l'économie circulaire. Les coopératives participent au développement d'une consommation et d'un habitat plus durables.

Une transition écologique réussie ne peut se réduire à une logique descendante, basée sur des prescriptions nationales à appliquer sur le terrain. Le rôle des acteurs économiques et des organisations professionnelles est essentiel. A ce titre, le rôle pionnier des coopératives dans les mutations engagées a été fort justement souligné, à l'image des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif avec l'exemple d'ENERCOOP dans les énergies renouvelables.

Les coopératives exercent un rôle d'accompagnement de leurs membres. Leur logique économique s'exerce en réponse aux attentes sociétales de leurs adhérents, souvent à la source de nouveaux débouchés qui favorisent ainsi la création d'emplois.

Enfin, l'accent doit être effectivement mis sur la dimension qualitative de l'emploi au travers de véritables réflexions prospectives sur les métiers liés à la transition écologique. Nous partageons l'ensemble des préconisations qui participent à un enrichissement des compétences et qualifications des travailleurs. Cela passe notamment par une articulation entre logique de filière et logique de branche ; ainsi que par une meilleure prise en compte de ces enjeux au niveau territorial.

Nous pensons aussi que les activités liées au développement durable constituent des opportunités de montée en gamme pour nos entreprises, d'acquisition de compétences, d'exportations et donc d'emplois. Oui, l'accompagnement de la transition écologique doit être articulé avec la politique de redressement productif de la France.

Madame, Monsieur les Rapporteur, nous vous remercions pour la qualité de nos échanges, le groupe de la coopération votera en faveur du projet d'avis.